



► Compte rendu des travaux

8C

Conférence internationale du Travail – 112^e session, Genève, 2024

Date: 9 juillet 2024

Séance plénière: Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin

Table des matières

	Page
Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin: Présentation et discussion	3
Résolution et conclusions concernant la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin	21

Vendredi 14 juin 2024, 14 h 35

Président: M. Buzu

Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin: Présentation et discussion

Le Président

(original anglais)

J'ai l'honneur de déclarer ouverte cette dix-septième et dernière séance plénière de la 112^e session de la Conférence internationale du Travail.

Pour commencer, nous allons porter notre attention sur les travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin, notamment sur la résolution proposée, qui contient les conclusions de la commission, dont le texte figure dans le [Compte rendu des travaux n° 8A](#). Le résumé des débats de la commission est l'objet du [Compte rendu des travaux n° 8B](#).

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres du bureau de la commission: M. Jordan (Barbade), président, qui a remplacé M. Sorreta (Philippines); M^{me} Janahi (Bahreïn), vice-présidente employeuse; et M^{me} Chang (Canada), vice-présidente travailleuse. M. Novales Bilbao (Espagne) a assumé la fonction de rapporteur.

Je donne tout d'abord la parole à M. Novales Bilbao, afin qu'il nous présente le résultat des travaux de la commission. Les membres du bureau de la commission prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M. Novales Bilbao

Rapporteur de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin

(original espagnol)

C'est un honneur pour moi de présenter à la Conférence, pour adoption, la résolution et les conclusions proposées par la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin. Permettez-moi tout d'abord de remercier la commission pour la confiance qu'elle m'a accordée en me nommant rapporteur.

Le thème de la discussion générale est très important pour mon pays, l'Espagne, qui, ces dernières années, a réalisé des progrès notables et fait œuvre de précurseur par la mise en œuvre d'approches novatrices dans le domaine de l'aide médico-sociale et du soutien aux familles, ce qui a permis d'améliorer les résultats en matière de santé et de longévité et la qualité de vie des citoyens, notamment l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour les femmes comme pour les hommes.

La commission estime que ses délibérations ont été extrêmement opportunes et qu'il est urgent d'agir en faveur du travail décent et de l'économie du soin. Elle a affirmé la place centrale du travail de soin dans nos sociétés et nos économies, souligné les effets persistants de l'épidémie de COVID-19 et mis en lumière le volume considérable de travail de soin non rémunéré effectué par les femmes et son incidence sur leur participation au marché du travail. Elle a également pris acte du manque de personnel dont souffre le secteur du soin et des mauvaises conditions de travail qui y prévalent, ainsi que de l'importance de ce secteur en ces temps de changements démographiques, technologiques et environnementaux.

Au cours des deux dernières semaines, les délégués de la commission ont axé leurs délibérations sur trois points.

Premièrement, les aspects et dimensions essentiels qui constituent l'économie du soin, compte tenu de la diversité des contextes sociaux, économiques et politiques dans lesquels le soin rémunéré et non rémunéré est fourni et de l'hétérogénéité de la main-d'œuvre du soin.

Deuxièmement, les lacunes existantes et les mesures concrètes que les mandants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont prises en faveur d'une économie du soin résiliente et efficace, qui favorise le travail décent, l'égalité des genres, l'accès à des services de soin de qualité et un développement économique et social inclusif et durable.

Enfin, les actions que les mandants de l'OIT et le Bureau devraient engager en priorité pour promouvoir des politiques et des investissements cohérents et intégrés en faveur de l'économie du soin, les renforcer et les appuyer, notamment au moyen du dialogue social, de la coordination multilatérale et de partenariats.

Au total, la commission a tenu douze séances plénières, dont deux prolongées. Le groupe de rédaction a quant à lui tenu six séances, dont une prolongée. Le nombre de séances et les plus de 228 amendements soumis témoignent de l'effort collectif que nous avons déployé pour aboutir à l'élaboration de conclusions détaillées.

Nos discussions ont été fructueuses, franches et directes, et empreintes d'un véritable esprit de dialogue social. La commission a pu mener à bien ses travaux et parvenir à un consensus grâce au travail inlassable de son président, M. Sorreta, représentant du gouvernement des Philippines, qui a guidé activement les débats au cours de la première semaine. Malheureusement, en raison de problèmes de santé imprévus, M. Sorreta n'a pas été en mesure de poursuivre sa collaboration avec la commission. M. Jordan, ministre du Travail, de la Sécurité sociale et du Secteur non marchand de la Barbade, a été désigné pour diriger la commission pendant la deuxième semaine. Je saisis cette occasion pour lui faire part de mes sincères remerciements pour sa direction avisée, sa contribution éclairée et sa détermination inébranlable à faire en sorte que notre dialogue soit productif et efficace.

Le résultat obtenu est également le fruit du travail des deux vice-présidentes, M^{me} Janahi, représentante du groupe des employeurs, et M^{me} Chang, représentante du groupe des travailleurs, ainsi que des membres gouvernementaux. Je tiens à remercier tous les membres de la commission de leur engagement et de leur participation constructive, qui les ont souvent amenés à travailler tard dans la nuit. Je souhaite également saluer le dévouement des membres du groupe de rédaction, qui ont soumis à la commission un projet de conclusions pour examen.

Permettez-moi également de saluer le Bureau pour le travail considérable qu'il a fourni afin d'établir et de présenter un rapport exhaustif et tourné vers l'avenir. Je tiens à remercier en particulier la représentante du Secrétaire général, M^{me} Drake, la représentante adjointe du Secrétaire général, M^{me} Dasgupta, la coordinatrice de la commission, M^{me} Licata, l'experte principale, M^{me} King, ainsi que l'ensemble du personnel technique et du personnel de coordination du secrétariat, y compris les experts, les traducteurs, les interprètes, les éditeurs, les rédacteurs du rapport, les techniciens et le personnel administratif, pour leur contribution et leur appui inestimables.

Les conclusions proposées sont structurées en cinq parties. La partie I, intitulée «Contexte – le travail décent et l'économie du soin: il est urgent d'agir», reconnaît qu'une économie du soin robuste et qui fonctionne bien est indispensable pour renforcer la résilience face aux crises, parvenir à l'égalité des genres et à l'inclusion et combattre les autres inégalités. Toutefois, d'importantes lacunes subsistent et il est urgent d'agir pour garantir le travail décent dans l'économie du soin.

La partie II, intitulée «Une vision commune de l'économie du soin», décrit les composantes de l'économie du soin et ses principaux acteurs. Les conclusions de notre commission soulignent que l'économie et l'organisation du soin, tant au sein des foyers qu'en dehors, sont hétérogènes et dépendent dans une large mesure du travail effectué par les femmes, en particulier dans le secteur social et dans ceux de la santé et de l'éducation, ainsi que par les travailleurs domestiques, les agents de santé communautaires, les travailleurs du soin de proximité et les travailleurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans la partie III, intitulée «Principes directeurs», les membres de notre commission tripartite ont unanimement réaffirmé, alors que l'on célèbre cette année le 80^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Philadelphie, que «le travail n'est pas une marchandise, et [qu']il en va de même pour le travail dans l'économie du soin». Tous les travailleurs du soin devraient avoir accès au travail décent. Investir dans l'économie du soin et promouvoir la protection de tous les travailleurs du soin, y compris des travailleurs migrants, peut contribuer au développement économique et social. Le Cadre des 5R de l'OIT pour le travail décent dans le soin guide l'élaboration de stratégies intégrées et cohérentes visant à réaliser le travail décent dans l'économie du soin par la reconnaissance, la réduction et la redistribution du soin non rémunéré, ainsi que par la rétribution et la représentation des travailleurs du soin. Nous reconnaissons également dans nos conclusions le rôle central joué par l'État dans la fourniture de soin, ainsi que celui du secteur privé, de l'économie sociale et solidaire et des ménages.

La partie IV, intitulée «Faire progresser le travail décent dans l'économie du soin», contient un certain nombre de recommandations destinées à guider l'action politique que devraient engager les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, avec l'appui de l'OIT, afin de mettre en place une économie du soin résiliente, productive et inclusive, en particulier dans le contexte des transformations technologiques, démographiques et environnementales auxquelles fait face le monde du travail.

Enfin, la partie V, intitulée «Rôle de l'Organisation internationale du Travail», traite de la manière dont l'OIT peut renforcer le rôle de premier plan qu'elle joue pour porter plus haut la question du soin au niveau mondial au moyen de ses travaux de recherche et de ses normes statistiques internationales, ainsi que par l'assistance technique qu'elle apporte et les orientations stratégiques qu'elle fournit. La mobilisation des partenariats, notamment dans le cadre de la Coalition mondiale pour la justice sociale, sera déterminante pour tirer pleinement parti du potentiel qu'offre l'économie du soin pour contribuer à l'Agenda du travail décent, à la réalisation des objectifs de développement durable et à une transition juste.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis intimement convaincu que les conclusions issues de notre discussion contribueront grandement à orienter et renforcer les efforts que nous déployons conjointement pour promouvoir le travail décent et la justice sociale dans l'économie du soin. Mais d'abord, permettez-moi, au-delà des conclusions, de faire une dernière remarque. Au cours de la discussion, des idées ont été formulées qui n'ont peut-être pas encore trouvé d'écho favorable, comme celle selon laquelle le soin doit être considéré comme un bien public et donc relever de la responsabilité des gouvernements, au même titre

que la santé ou l'éducation, ou encore celle selon laquelle l'accès aux soins peut être considéré comme un droit de l'homme. Certains intervenants ont livré des témoignages très personnels et ont même plaidé pour que la dimension émotionnelle du soin soit considérée comme une de ses composantes essentielles.

Nous nous sommes également penchés sur la question de la santé mentale qui a finalement été intégrée dans les conclusions, car elle suppose souvent de prendre soin de personnes âgées, d'enfants ou de personnes en situation de handicap, ce qui nécessite des compétences particulières. Nous avons en outre débattu de la reproduction sociale, un concept encore mal défini qui désigne les facteurs d'inégalité hérités d'une génération à l'autre et qu'il nous faudra mieux prendre en compte à l'avenir. Ce furent des moments intenses qui nous ont permis d'apprécier la dimension profondément humaine de ce vaste secteur d'activité. Nos échanges ont permis de donner un tour plus concret à la discussion, dont il faut retenir que les sociétés doivent continuer à aller de l'avant pour faire de la justice sociale une réalité dans l'économie du soin.

J'ai à présent l'honneur et le privilège de soumettre à la Conférence internationale du Travail, pour adoption, la résolution et les conclusions proposées concernant le travail décent et l'économie du soin.

M^{me} Janahi

**Vice-présidente employeuse de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin
(original anglais)**

Je m'adresse à la Conférence aujourd'hui pour une bonne raison; non pas pour marquer la clôture de la session avant que chacun reprenne le cours de ses activités, mais parce que nous avons tous tenu notre rôle, et ainsi contribué à la mission même de l'OIT: promouvoir la justice sociale et le travail décent dans le monde par le dialogue et l'action tripartites. Aujourd'hui, je m'adresse à vous au nom du groupe des employeurs pour vous présenter, non sans fierté, la vision commune des mandants tripartites, qu'un solide dialogue sur l'économie du soin et les travailleurs du soin a permis de façonner.

La pandémie de COVID-19 a eu valeur de test décisif pour l'économie du soin: celle-ci allait-elle pouvoir se développer et devenir plus spécialisée, pour que le moins de personnes possible ne tombent malades, ou – pire encore – ne meurent? Depuis la pandémie, les statistiques relatives à l'économie du soin sont saisissantes. La demande de soin ne cesse d'augmenter. D'après les projections, les services de soin rémunérés devraient représenter 14,9 pour cent du produit intérieur brut mondial en 2030, contre 8,7 pour cent aujourd'hui. Les États-Unis d'Amérique ont dit leur intention d'accroître l'offre de soin de longue durée et le nombre de prestataires de soin. Le Japon a indiqué lors des discussions de notre commission qu'il aurait besoin de 2,53 millions de travailleurs du soin d'ici à 2025 – autrement dit, demain. Et pour cause: on vit plus longtemps et en meilleure santé qu'avant, et les données démographiques révèlent l'existence d'un grand nombre de personnes vieillissantes dans certains pays. La fourniture de soin est par conséquent essentielle. Sans services de soin de qualité, il est tout bonnement impossible de créer des emplois, de promouvoir l'évolution professionnelle et de réaliser le travail décent. Selon les projections relatives à la pénurie de compétences, il manquera 10 millions de travailleurs du soin et de la santé d'ici à 2030 et, aujourd'hui, il faudrait déjà 3 millions de travailleurs supplémentaires dans ces secteurs pour que notre système de soin continue de fonctionner. En bref, nous avons de bonnes raisons d'être rassemblés ici, à l'OIT, aujourd'hui pour promouvoir le travail décent dans l'économie du soin.

Lors de nos discussions au sein de la commission, nous avons trouvé un terrain d'entente sur de nombreux sujets. La plupart des travailleurs de l'économie du soin, qu'ils soient rémunérés ou non, sont des femmes. C'est pour cette raison que notre commission a pris position en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de la coresponsabilité sociale ainsi que de l'appui à la formalisation du travail de soin. Les membres de notre commission sont convenus que la fourniture d'un soin de qualité passe par l'actualisation et le perfectionnement des compétences, qui, *in fine*, permettent aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs d'occuper des emplois en tant que prestataires de soin, infirmiers, médecins et superviseurs. Le renforcement du rôle de l'économie du soin a des retombées positives décuplées, car la productivité s'accroît dans les pays et les régions où les personnes, les entreprises et les sociétés sont en meilleure santé. On peut également affirmer que, à l'inverse, ne pas investir dans l'économie du soin prive les autres secteurs d'un levier essentiel et met en péril la santé économique et sociale et la croissance, comme on a pu le constater pendant la pandémie de COVID-19.

La reconnaissance et la certification des compétences sont nécessaires pour favoriser des transitions professionnelles rapides et efficaces vers l'économie du soin. Faire progresser le travail décent dans l'économie du soin suppose d'instaurer un environnement favorable aux entreprises durables, et ces entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises, doivent être aidées afin de pouvoir assurer la fourniture des services de soin dont nous avons tant besoin. Il est important de noter que nous avons reconnu le rôle du secteur privé dans la promotion du travail décent dans l'économie du soin. Le secteur privé complète le service public, et l'économie du soin crée des emplois et des carrières durables, réduit les coûts liés à la santé et au soin et stimule l'innovation. Ainsi, les partenariats public-privé tirent parti des points forts des secteurs public et privé et peuvent contribuer à développer des services de soin de qualité sans imposer une charge excessive à l'une ou l'autre des parties, et, par conséquent, favorisent un écosystème de soin plus durable.

Sans surprise, nous avons aussi eu des désaccords sur certains points. Nous avons pris le temps de débattre de la question de savoir si l'accès au soin pouvait réellement être considéré comme un droit de l'homme absolu, de la possibilité de mettre en lien une approche fondée sur les droits et une approche fondée sur des principes, et de l'importance des efforts menés par les employeurs et les travailleurs pour une coopération efficace sur le lieu de travail.

Nous souhaiterions renforcer et étoffer le Cadre des 5R pour le travail décent dans le soin, en le complétant d'un volet «mise en œuvre» qui lui fait actuellement défaut. En d'autres termes, comment le Cadre des 5R sera-t-il mis en œuvre? Nous avons proposé d'ajouter un autre «R», pour «Ressources». Même s'il ne s'agit pas officiellement d'un sixième «R», nous sommes fermement convaincus qu'il est indispensable de mobiliser des ressources adéquates pour promouvoir le Cadre des 5R. Nous avons également souligné qu'il était nécessaire que le volet «représentation» englobe la représentation des employeurs et la représentation des travailleurs. Les employeurs de l'économie du soin peuvent aussi avoir besoin d'être représentés et de se regrouper pour contribuer efficacement à promouvoir le travail décent dans l'économie du soin. Bien que nous ayons été incapables de nous entendre sur le champ de la représentation, nous considérons qu'il serait très utile que les employeurs du soin et les prestataires de services de soin soient représentés, le cas échéant, afin qu'ils soient entendus collectivement dans les négociations et les processus décisionnels.

Ce ne sont là que quelques exemples de nos différents points de vue, qui témoignent de l'hétérogénéité et de l'étendue de l'économie du soin ainsi que de la nécessité de faire en sorte que les différentes parties prenantes se comprennent mieux et poursuivent le dialogue. Et c'est précisément l'objet de notre présence ici, à l'OIT. Par le dialogue social, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont aplani leurs désaccords le soir de la dernière séance de la commission. Je remercie sincèrement M^{me} Chang et son équipe d'avoir contribué à faire aboutir des négociations intenses qui nous ont permis de nous accorder sur de nombreux points et de parvenir au consensus.

Nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons fait tout notre possible pour parvenir à un ensemble de conclusions. Certains points méritent qu'on poursuive la discussion, et nous le ferons depuis nos capitales respectives. Il est logique que nous ne soyons pas toujours d'accord, car nous avons des profils et des vécus différents et un rôle différent à jouer. Mais, et c'est ce qui prime, nous poursuivons le même objectif: celui de parvenir à un accord. Il s'agit là d'un élément fondamental, parce que viser les mêmes objectifs nous permet de partager des intérêts communs.

Sur une note plus personnelle, je voudrais aussi vous livrer quelques réflexions sur ce que je retire de ma première expérience en tant que porte-parole du groupe des employeurs d'une commission de la Conférence. À l'issue de deux semaines intenses, je ne saurais trop insister sur le fait qu'il est fondamental de rester curieux. Aucun représentant ne prend la parole ou ne présente un amendement pour le plaisir, bien au contraire: chaque proposition est le fruit d'une idée, les idées font avancer le débat, et le débat façonne le monde du travail dans lequel nous vivons. Au cours de ces deux semaines, j'ai constaté combien notre président, les experts du Bureau international du Travail (BIT), les représentants gouvernementaux et les travailleurs étaient de nature curieuse. Cette curiosité, qui se traduit par la volonté de participer aux discussions et la capacité de le faire, même lorsqu'il s'agit de notions difficiles à saisir, comme la reproduction sociale, n'a pas seulement contribué à faire avancer le débat: elle m'a aussi fait avancer. Le désir qu'ont eu les représentants de se comprendre, s'encourager et s'influencer mutuellement en dit long sur la raison de notre présence ici aujourd'hui, et je les en remercie.

Je tiens à remercier le président d'avoir pris le relais et accepté d'assumer au pied levé cette tâche formidable. Sa patience, son humour et sa ténacité nous ont permis d'arriver où nous en sommes, bien que nous n'ayons pas toujours été une classe facile à tenir. Je remercie également les experts du BIT, sans lesquels nous nous serions bornés à égrener des faits et des chiffres sans jamais entrer dans le vif du sujet comme nous l'avons fait. Mes remerciements vont aussi à la coordonnatrice, aux opérateurs, aux procès-verbalistes et aux interprètes qui ont travaillé d'arrache-pied. Sans eux, nous ne nous serions pas suffisamment compris pour parvenir à cet accord tripartite. Merci aux représentants gouvernementaux, qui ont si bien porté la voix de leurs pays et avec lesquels ce fut un honneur de travailler. Merci également aux travailleurs, et en particulier à mon amie la vice-présidente travailleuse. Elle fut une homologue hors pair et j'espère sincèrement avoir l'occasion de travailler à nouveau avec elle dans un avenir proche. Ce fut un plaisir de la rencontrer et de collaborer avec elle. Mes remerciements vont enfin aux représentants des employeurs, à l'équipe de l'Organisation internationale des employeurs et au Bureau des activités pour les employeurs, qui ont été «aux petits soins» avec moi. J'exprime à leur endroit toute ma gratitude pour leur soutien indéfectible. Je leur souhaite un bon retour chez eux; ils vont me manquer, mais nous nous retrouverons bientôt. Enfin, je souhaiterais vous remercier tous pour l'intérêt que vous avez porté à cette discussion, et remercier également l'OIT, sans laquelle nous n'aurions pu parvenir à ce résultat.

M^{me} Chang

Vice-présidente travailleuse de la Commission chargée de la discussion générale
sur le travail décent et l'économie du soin
(original anglais)

J'ai le plaisir de vous parler aujourd'hui, au nom du groupe des travailleurs, des conclusions de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin. Les travailleurs attendaient beaucoup de cette session de la Conférence. Encouragés par le rapport novateur *Prendre soin d'autrui: un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, publié par l'OIT en 2018, et par le Cadre des 5R pour le travail décent dans le soin, les travailleurs et leurs syndicats partout dans le monde se sont organisés, ont milité et ont fait campagne pour attirer l'attention sur l'importance du travail décent dans l'économie du soin, sur le rôle essentiel du soin pour parvenir à l'égalité des genres, et sur la nécessité de préparer l'avenir de nos économies en investissant dans des services de soin de qualité pour les personnes qui en dépendent. Nous avons également été plus loin, en affirmant que le soin est un bien public et un droit humain universel, qui se traduit notamment par le droit de fournir des services de soin et de bénéficier de ces services, ainsi que de pratiquer l'autosoin.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance fondamentale du soin pour le bien-être humain, social, économique et environnemental et pour le développement durable. Elle a révélé et exacerbé les faiblesses et les inégalités au sein de nos systèmes de soin. Elle a mis en lumière les graves pénuries de main-d'œuvre, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail des travailleurs du soin, ainsi que les difficultés rencontrées par les travailleurs ayant des responsabilités en matière de soin, en particulier les femmes qui jonglent entre activité rémunérée et travail de soin non rémunéré.

C'est dans le contexte de la pandémie et de ses effets dévastateurs que notre commission a été chargée d'élaborer une feuille de route pour que l'OIT et ses mandants fassent progresser le travail décent dans l'économie du soin. Nous ne serions pas ici aujourd'hui sans les travailleurs du soin, formels et informels, les travailleurs domestiques, les agents de santé communautaires et les travailleurs du soin de proximité, les travailleurs migrants du soin et les millions d'autres travailleurs du soin qui se sont mobilisés sans relâche et ont œuvré pour que cette question reste une priorité du mouvement syndical mondial.

Nous voulions que la voix des travailleurs, leurs témoignages et leur vécu soient pris en compte dans la discussion. C'est pourquoi nous sommes convenus d'accorder, au sein de la commission, une attention particulière aux travailleurs ayant des responsabilités en matière de soin, en particulier les femmes et les travailleurs issus de groupes racialisés et de minorités ethniques, qui assument une part disproportionnée du travail de soin non rémunéré, ainsi qu'aux travailleurs du soin qui sont les plus exposés au risque d'une protection insuffisante ou inadéquate, notamment en raison d'obstacles qui entravent leur accès à la liberté syndicale et à la négociation collective et les empêchent d'exercer leurs droits en la matière. Je pense aux travailleurs de l'économie informelle, qui sont dépourvus d'un accès adéquat à la protection sociale et aux services de soin. Je pense aux nombreux travailleurs de la santé, qui sont souvent contraints de travailler un nombre excessif d'heures sans aucune pause et qui, pendant la pandémie, ont continué de nous soigner au péril de leur propre santé et sans pouvoir voir leur famille ni s'en occuper. Je pense aux travailleurs domestiques, qui se voient souvent refuser un contrat de travail et un salaire vital. Je pense aux travailleurs qui prennent soin de personnes âgées, fournissent des services de soin à domicile et accompagnent des personnes en situation de handicap, et qui sont souvent pris au piège d'un travail précaire et incertain. Je pense aux agents de santé communautaires et aux travailleurs du soin de proximité, qui ne sont même

pas considérés comme des travailleurs et n'ont accès à aucune possibilité de formation et de développement des compétences. Je pense aux travailleurs migrants du soin, qui sont souvent victimes d'agences de recrutement prédatrices, et à tous ceux – et ils sont nombreux – qui continuent de s'occuper de nos proches dans les circonstances les plus difficiles qui soient.

Nous sommes convenus qu'il est urgent d'agir si nous voulons mettre fin à la crise mondiale du soin et renforcer la résilience face aux transformations à l'œuvre dans le monde du travail, aux mutations démographiques, au changement climatique et à l'évolution technologique. Nous sommes parvenus à une vision claire et commune de l'économie du soin et avons défini un ensemble de principes directeurs et de mesures pour l'élaboration de politiques et de systèmes de soin nationaux. Dans les conclusions qui vous sont soumises, nous reconnaissons que l'État est le principal responsable de la fourniture, du financement et de la réglementation du soin, et qu'il lui incombe au premier chef de garantir aux travailleurs du soin des normes élevées en matière de qualité, de sécurité et de santé. Nous convenons aussi de la nécessité d'allouer les ressources nécessaires à cette fin et de veiller à ce que les systèmes nationaux de soin s'appuient sur des cadres stratégiques et réglementaires solides.

Le travail de soin est avant tout une activité fondamentalement humaine. Il s'agit d'un travail multidimensionnel, physique, intellectuel et émotionnel qui requiert un niveau élevé de compétences. Pour de trop nombreux travailleurs du soin, ces compétences ne sont pas reconnues. Dans nos conclusions, nous soulignons l'importance de la reconnaissance des compétences et la nécessité de reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soin non rémunéré, ainsi que de rétribuer le travail de soin, notamment selon le principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, et de garantir la représentation des travailleurs du soin au moyen du dialogue social et de la négociation collective, conformément au Cadre des 5R pour le travail décent dans le soin et aux normes internationales du travail.

Le travail décent permet de bâtir des économies et des sociétés résilientes, qu'il s'agisse de soin aux enfants, aux personnes âgées, aux malades ou aux personnes en situation de handicap. Tous les travailleurs du soin devraient avoir accès au travail décent. Nos conclusions font écho à la Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944: «le travail n'est pas une marchandise, et il en va de même pour le travail dans l'économie du soin.» Il était important de le préciser, en particulier au regard de l'importance des migrations pour le travail de soin et dans le contexte de la chaîne mondiale du soin. De nos jours, le travail de soin est trop souvent considéré comme une marchandise. Nous parlons de pénurie de compétences et de mobilité comme si les travailleurs du soin étaient des biens que l'on négocie, acquiert ou perd, plutôt que des êtres humains qui, comme tout un chacun, méritent des emplois décents qui les aideront à vivre en bonne santé et à s'épanouir, à subvenir aux besoins de leur famille et à se sentir partie prenante de la communauté dans laquelle ils vivent.

Bien que le texte des conclusions traite avec justesse des travailleurs migrants du soin, nous avons espéré mieux pour ces travailleurs, qui comptent parmi les plus marginalisés et les plus vulnérables en dépit du rôle indispensable qu'ils jouent au sein des économies et des collectivités et auprès des familles. Il était également important de reconnaître dans nos conclusions les incidences des migrations des travailleurs du soin sur leurs pays d'origine, en particulier les petits États insulaires en développement et d'autres pays confrontés à ce que nous avons appelé lors de notre discussion la «fuite des cerveaux». Nos futurs travaux sur le soin devront tenir compte des réalités des pays d'origine et des pays de destination.

Nous avons également pris l'engagement tripartite de nous appuyer sur les travaux de l'OIT, qui constituent une base solide pour promouvoir le travail décent dans l'économie du soin, et nous sommes convenus que, en renforçant le rôle de premier plan de l'OIT au sein du système multilatéral, nous pourrions contribuer à faire en sorte que le travail décent occupe une place centrale dans l'action menée en faveur du soin aux niveaux national, régional et mondial. Je crois sincèrement que les conclusions qui vous sont soumises aujourd'hui peuvent contribuer à changer la vie de millions de personnes dans le monde qui fournissent des services de soin et bénéficient de ces services. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont tous un rôle à jouer, mais ce sont les organisations de travailleurs et les travailleurs eux-mêmes qui doivent inspirer et conduire ce changement. Changement qui passe aussi par des stratégies visant à lutter contre les normes sociales et les stéréotypes de genre qui continuent de faire peser une part disproportionnée du travail de soin rémunéré et non rémunéré sur les femmes et les autres personnes victimes de formes de discrimination multiples et croisées, et qui contribuent ainsi à la ségrégation professionnelle fondée sur l'appartenance ethnique, la race et le genre et à la dévalorisation du travail de soin.

À cette fin, l'appui technique qu'apportera l'OIT pour renforcer le dialogue social, y compris la négociation collective, sera essentiel pour réaliser le travail décent pour tous les travailleurs du soin, en particulier ceux qui sont les plus exposés à l'exploitation et aux mauvais traitements, et pour élargir l'accès des travailleurs ayant des responsabilités en matière de soin à des congés rémunérés et à des services adaptés. L'appui technique que l'OIT fournira aux mandants aux fins de l'élaboration de politiques et de systèmes de soins nationaux, ainsi que les efforts qu'elle déploiera pour les aider à assurer un financement durable et adéquat du soin, favoriseront un soin de qualité, la création d'emplois décents, l'égalité des genres, la professionnalisation et la formalisation des emplois du soin et contribueront à garantir un accès universel au soin. La convocation d'une réunion tripartite d'experts constituerait une première étape essentielle dans l'évaluation des lacunes du corpus de normes internationales du travail de l'OIT en matière de protection de la paternité, de protection parentale et d'autres types de congés pour soin. Nous attendons avec intérêt le plan d'action que le Bureau soumettra au Conseil d'administration, et nous nous attellerons ensemble à sa mise en œuvre.

M. Jordan

Président de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin
(original anglais)

Mes collègues ont déjà parfaitement présenté les travaux de la commission, mais je voudrais attirer votre attention sur quelques points qui me semblent importants.

Le travail de soin, rémunéré et non rémunéré, est essentiel à tout autre travail. La discussion sur l'économie du soin et le monde du travail qu'a tenue notre commission a été une première historique. Jamais auparavant les mandants tripartites n'avaient débattu de manière formelle et exhaustive de ce sujet au plus haut niveau institutionnel de l'Organisation. L'accélération des transformations à l'échelle mondiale, y compris les effets de la crise climatique et les avancées technologiques rapides, a rendu cette discussion extrêmement opportune. Il est urgent d'agir pour garantir le travail décent dans l'économie du soin et le promouvoir en garantissant un accès de tous au soin.

Comprendre et mettre en perspective les réalités sociales et économiques complexes que recouvre l'économie du soin n'a pas été chose aisée. Les deux vice-présidentes ont évoqué certaines des difficultés rencontrées. La commission est malgré tout parvenue à une vision commune sur des points importants, et ce sont l'écoute et le partage d'expériences qui lui ont permis d'aboutir à ce résultat positif.

L'économie du soin, le travail décent et l'égalité des genres sont intimement liés. Les femmes effectuent une part disproportionnée du travail de soin non rémunéré, ce qui constitue un obstacle structurel à une réelle égalité des genres, notamment en ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail. Les femmes représentent en outre l'essentiel de la main-d'œuvre du soin, et une forte ségrégation professionnelle fondée sur le genre, la race et l'appartenance ethnique persiste. Il ressort clairement de notre discussion qu'une économie du soin robuste et qui fonctionne bien est indispensable pour parvenir à l'égalité des genres et à l'inclusion et combattre les autres inégalités.

Si j'en crois la discussion et ses résultats, la mise en place d'une économie du soin robuste et qui fonctionne bien est un objectif commun pour les pays de toutes les régions, indépendamment de leur niveau de développement ou de leur taille. D'ailleurs, parmi les États Membres de l'OIT, de grands pays, des pays avancés, des pays en développement ou de petits États insulaires en développement ont activement participé aux travaux. Si la nature et l'ampleur des difficultés peuvent varier en fonction des contextes nationaux, les pays du monde entier doivent s'atteler à la mise en place de systèmes de soin suffisamment solides et complets pour résister aux crises, afin de progresser sur la voie d'un développement durable inclusif et équitable.

Échanger sur les difficultés rencontrées et les mesures prises a aidé la commission à élaborer un programme commun tourné vers l'avenir. Les conclusions constituent une importante feuille de route tripartite. Elles énoncent des principes destinés à orienter la conception et la mise en œuvre d'approches et de politiques intégrées et globales en faveur du travail décent et de l'économie du soin, et présentent les mesures que les gouvernements et les partenaires sociaux devraient prendre, en fonction de leur domaine de compétences. Il est à noter que l'État est le principal responsable de la fourniture, du financement et de la réglementation du soin, et qu'il lui incombe au premier chef de garantir à tous les travailleurs du soin et à tous les bénéficiaires de soin des normes élevées en matière de qualité, de sécurité et de santé.

Les conclusions soulignent l'importance des principes et droits fondamentaux au travail ainsi que de la protection au travail et de la protection sociale pour les travailleurs du soin, en particulier pour les groupes qui peuvent être privés de cette protection, notamment les travailleurs migrants, les travailleurs domestiques, les agents de santé communautaires et les travailleurs du soin de proximité. Elles mettent également en évidence le potentiel de création d'emplois décents offert par l'économie du soin et le rôle important du développement des compétences. Fait essentiel, la commission a insisté sur la nécessité de mettre en place des politiques de congés pour soin et des services de soin bien conçus, afin de favoriser l'égalité des genres, d'aider les travailleurs ayant des responsabilités familiales et d'assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Les solutions et l'appui apportés devront être adaptés aux différents besoins et contextes. Ainsi, dans les conclusions, l'OIT est invitée à tirer parti de la Coalition mondiale pour la justice sociale et de l'Accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, et il est proposé de créer une plateforme Sud-Sud visant à promouvoir le travail décent dans le soin.

Parce qu'elle rassemble les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, acteurs clés de l'économie du soin, l'OIT joue un rôle de premier plan dans la promotion du travail décent dans et par l'économie du soin. Les conclusions engagent l'Organisation à renforcer et à élargir son action dans ce domaine, notamment en collaborant et en établissant des partenariats avec d'autres acteurs et en fournissant aux mandants un appui technique et des conseils stratégiques. Il a été reconnu que le Cadre des 5R pour le travail décent dans le soin, établi par le Bureau, offrait des orientations utiles à cet égard.

Ce fut un grand honneur pour moi de prendre la présidence de cette commission après que M. Sorreta, Ambassadeur des Philippines, a dû renoncer à ses fonctions pour raison de santé. Je remercie tout particulièrement les deux vice-présidentes et le rapporteur pour leur patience, leur soutien, leurs conseils – parfois leurs orientations – et l'esprit de coopération véritable qui a régné tout au long de nos débats.

Enfin, je ne peux qu'exprimer, au nom de la commission, notre sincère gratitude à toute l'équipe du BIT pour son professionnalisme, la qualité de ses connaissances techniques et ses efforts inlassables, sans lesquels nous n'aurions pas pu mener à bien nos travaux. Je tiens à remercier tout particulièrement celles qui ont été à mes côtés: M^{me} Drake, M^{me} Dasgupta et M^{me} Licata, vers qui je me suis tourné très souvent et qui a été pour moi une excellente coéquipière.

Une économie du soin solide et qui fonctionne bien est essentielle pour parvenir à une prospérité durable, à l'égalité des genres et à la justice sociale pour tous. Il s'agit d'un élément important dans notre quête d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain. Nous avons une occasion historique de progresser sur cette voie en collaboration avec nos partenaires. Saisissons-la. Il y va de notre responsabilité.

Le Président (original anglais)

Je remercie le rapporteur et les membres du bureau de la commission pour leurs allocutions. Je déclare maintenant ouverte la discussion sur le résultat des travaux de la commission.

M^{me} Abramo Gouvernement (Brésil), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (original espagnol)

C'est un honneur pour moi de m'exprimer à nouveau devant la Conférence au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). La présente session témoigne une fois encore du rôle fort et essentiel de cette instance de dialogue tripartite unique en son genre, qui examine des questions fondamentales pour le monde du travail. Pour commencer, je voudrais remercier chacun des membres de la commission, qui n'ont pas ménagé leurs efforts ces derniers jours. Je remercie le président, M. Jordan, qui a dirigé nos travaux d'une main de maître, leur permettant d'être couronnés de succès. Je remercie aussi les représentantes des employeurs et des travailleurs pour leur engagement, leur collaboration et leur esprit de dialogue constructif, ainsi que les gouvernements pour leur précieuse coopération. Enfin, j'exprime toute notre reconnaissance à l'équipe du Bureau pour son appui constant.

Ces derniers jours, nous avons franchi une étape décisive vers l'instauration de sociétés axées autour du soin, du bien-être et du travail décent. Comme nous l'avons déjà dit, notre région a conclu des accords importants qui attribuent une place centrale à la question du soin. Dans le cadre de plusieurs instances régionales, nous sommes convenus que le soin était essentiel pour l'égalité, la justice sociale et le développement durable de nos sociétés et économies. Dans ces accords, nous affirmons que le soin est à la fois un travail, une nécessité pour chacun et un droit: celui de fournir des services de soin, de bénéficier de tels services et de pratiquer l'autosoin. De plus, neuf pays de la région ont déclaré devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains que le soin était un droit de l'homme. Ces vues ont été exprimées lors des débats des derniers jours, et nous nous félicitons du résultat.

Les conclusions de la discussion soulignent que, dans le droit fil de la Constitution de l'OIT et de la Déclaration de Philadelphie, le travail de soin n'est pas une marchandise. Elles soulignent également que l'organisation sociale actuelle du soin est injuste et qu'il est nécessaire de promouvoir une meilleure répartition du travail de soin – rémunéré ou non – entre les femmes et les hommes et d'encourager la coresponsabilité sociale des services de soin entre l'État, qui en est le principal garant, le secteur privé, les familles, les communautés et l'économie sociale et solidaire.

L'économie du soin est marquée par des formes multiples et croisées d'inégalités qui, dans notre région, sont structurelles et persistantes. Pour lutter contre ces inégalités, la première étape consiste à les rendre visibles et à les reconnaître. Pour cela, il faut notamment les nommer et les mesurer. L'invisibilité statistique et cognitive est une forme grave de discrimination. C'est pourquoi, dans le cadre des discussions, nous avons souligné qu'il était indispensable de désigner expressément ces inégalités et de générer des données statistiques, ce qui est essentiel pour l'élaboration de politiques publiques mieux éclairées et plus efficaces. Nous songeons ici aux femmes les plus démunies, aux femmes autochtones, aux femmes d'ascendance africaine et à toutes les autres femmes racialisées, aux travailleuses domestiques, aux migrantes, aux travailleuses informelles ou encore aux jeunes, qui interrompent leur parcours éducatif ou professionnel pour se consacrer à leurs responsabilités familiales en matière de soin, ainsi qu'aux femmes des zones rurales, aux femmes en situation de handicap, aux femmes vivant dans les zones urbaines les plus précaires et à celles qui fournissent des soins de proximité.

Nous sommes convaincus que les conclusions de la commission joueront un rôle fondamental en renforçant le travail effectué par les mandants tripartites de l'OIT pour promouvoir le travail décent et l'économie du soin. Le plan d'action devant être présenté par le Bureau à la prochaine session du Conseil d'administration contribuera sans nul doute à renforcer ces efforts. Nous espérons que les étapes suivantes tendront vers l'élaboration d'un instrument permettant de combler les lacunes qui existent actuellement dans le corpus normatif de l'OIT en ce qui concerne certains aspects fondamentaux, dont la protection de la paternité, la protection parentale et les congés de longue durée.

M^{me} Coenen

Gouvernement (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne
et de ses États membres
(original anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande et la Norvège se rallient à cette déclaration. Nous remercions sincèrement les deux présidents qui ont dirigé nos travaux pendant cette session de la Conférence internationale du Travail, M. Sorreta et M. Jordan. Ce dernier, qui a pris le relais mardi matin au pied levé, a su habilement nous guider, pendant les discussions qui ont suivi, jusqu'à l'adoption des présentes conclusions. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à M. Sorreta pour tout le travail qu'il a accompli et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Les grandes tendances mondiales qui caractérisent aujourd'hui le monde du travail, notamment les évolutions démographiques, le changement climatique, les avancées technologiques et, plus récemment, les pénuries croissantes de main-d'œuvre et les répercussions de la pandémie de COVID-19, nous poussent à nous saisir de la question du travail décent et de l'économie du soin. À l'heure où le thème du soin suscite de plus en plus d'intérêt, la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin s'est penchée sur diverses problématiques, telles que la répartition inéquitable du travail de soin non rémunéré, l'égalité entre les femmes et les hommes, les investissements dans le domaine du soin, l'accès à des services de soin de qualité, les conditions de travail décentes, les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences. La commission, qui a mené ses travaux sous la direction avisée de M. Sorreta et de M. Jordan, présente aujourd'hui un ensemble de conclusions qui guideront l'action des mandants et du BIT, non seulement afin de garantir un travail décent aux travailleurs du secteur du soin, mais aussi d'accroître les bienfaits dont s'accompagnent les investissements dans ce secteur, tant pour la société que pour l'humanité dans son ensemble.

Comme vous le savez tous, la structure tripartite unique de l'OIT, qui repose sur le dialogue social, permet aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements de s'exprimer sur un pied d'égalité. Si cette pratique ne rend pas la tâche facile, notre commission est une fois encore parvenue à établir un consensus sur un large éventail de conclusions. Nous remercions chaleureusement les partenaires sociaux, en particulier les vice-présidentes employeuse et travailleuse et, bien évidemment, tous nos collègues du groupe gouvernemental, pour leur engagement et leurs précieuses contributions. Nous exprimons également notre plus vive gratitude au Bureau pour son soutien et ses conseils. L'Union européenne et ses États membres reconnaissent que la composition tripartite unique de l'OIT et son expertise profondément ancrée dans le monde du travail font la force de l'Organisation. L'OIT devrait mobiliser cette expertise pour nous indiquer la voie à suivre afin de construire des systèmes de soin robustes et résilients, d'améliorer les perspectives en matière de travail décent et d'éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Tous les membres de la commission – y compris toute l'équipe qui, en coulisse, s'est chargée des aspects techniques, de la sécurité et de la logistique – ont effectué de longues journées de travail, et il se pourrait même que notre commission détienne le record de la séance la plus longue. Ce décalage entre les conditions de travail que nous voudrions tant voir instaurées dans le monde entier et celles dont nous avons personnellement fait l'expérience

au cours des derniers jours a laissé certains d'entre nous assez perplexes. Je laisse à chacun le soin de songer à cela. Ce que je souhaite exprimer avant tout, c'est un sentiment de grande reconnaissance pour tout ce que nous avons pu accomplir. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans le cadre du suivi de ces conclusions.

M^{me} Mayers-Granville
Employeuse (Barbade)
(original anglais)

Si je devais résumer en deux mots l'expérience que nous venons de vivre à cette Conférence, je dirais: intense et gratifiante. Nos discussions, nos réflexions et les conclusions auxquelles nous sommes parvenus auront des effets durables sur l'avenir du travail dans l'économie du soin. Nous nous sommes penchés sur la demande de soin, qui augmente sous l'effet du vieillissement de la population; l'offre de soin, notamment les pénuries globales de compétences et les questions contextuelles liées aux aidants familiaux et aux travailleurs du soin de proximité; ainsi que l'accès au soin et la nécessité de disposer de ressources suffisantes. Bien que le manque de temps nous ait empêché de parvenir à un consensus dans certains domaines, l'importance capitale de l'économie du soin était plus qu'évidente pour les trois groupes de mandants. Nous avons reconnu le rôle essentiel que jouent les femmes dans ce domaine et préconisé que les normes de genre soient repensées afin d'instaurer un meilleur équilibre.

Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à tous les membres de la commission pour leurs précieuses contributions. La vice-présidente travailleuse, M^{me} Chang, a défendu avec une ardeur admirable la cause des travailleurs du soin migrants et des travailleurs domestiques ainsi que celle des personnes en situation de vulnérabilité. Les contributions apportées par différents gouvernements ont fourni des éléments contextuels de poids pour nos discussions. Je remercie particulièrement M. Sorreta, Ambassadeur des Philippines, qui a assuré la présidence de la commission au début de la Conférence, avant d'être contraint de passer la main pour cause de maladie. M. Jordan, ministre de la Barbade, a pris sa suite au pied levé et a achevé de présider les discussions avec brio jusqu'à l'adoption des conclusions.

Je tiens également à adresser mes remerciements à M^{me} Janahi, notre dévouée vice-présidente employeuse, qui a su exposer avec succès les positions du groupe des employeurs. Elle a bénéficié de l'appui efficace de l'Organisation internationale des employeurs et des membres du Bureau des activités pour les employeurs, ainsi que des orientations des représentants d'employeurs.

À mesure que les nuits avançaient, la machine à café nous a permis de tenir bon. Jeudi, à deux heures du matin, la fatigue nous gagnait, mais nous avons poursuivi nos travaux sans répit, avec une détermination et une persévérance louables, afin d'inclure le plus grand nombre possible de domaines dans le rapport final. Je suis fière du travail que nous avons accompli et de l'impact qu'auront nos efforts sur l'économie du soin.

M^{me} Coronacion
Travailleuse (Philippines)
(original anglais)

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser une nouvelle fois à la Conférence internationale du Travail, et je sais gré à la commission des efforts extraordinaires qu'elle a fournis pour élaborer le document présentant le résultat de ses travaux. Nous avons réalisé des avancées, en particulier en affirmant que le travail dans l'économie du soin n'est pas une marchandise et que l'État est le principal responsable de la fourniture, du financement et de la

réglementation du soin. Néanmoins, je me dois de faire part de la véhémence de l'opposition de la délégation des travailleurs des Philippines à l'insertion d'une référence aux partenariats public-privé dans les principes directeurs énoncés dans les conclusions. Il m'est difficile de comprendre pourquoi les employeurs et la plupart des gouvernements n'ont pas pu accepter une formulation aussi simple que: «[t]oute personne a le droit de fournir des services de soin et de bénéficier de ces services.» Peut-être que cela les empêcherait de justifier leurs priorités. Je veux parler du paragraphe 25, qui est libellé comme suit: «[l]es partenariats public-privé qui tirent parti des points forts des secteurs public et privé peuvent contribuer à développer des services de soin de qualité sans imposer une charge excessive à l'une ou l'autre des parties, et par conséquent favoriser un écosystème de soin plus durable». L'inclusion de cette phrase dans les principes directeurs est en contradiction avec notre affirmation selon laquelle il incombe au premier chef à l'État de garantir le travail décent dans l'économie du soin. Sous l'effet de tels partenariats, la situation de nombreux travailleurs du soin dans le monde, y compris les migrants et les travailleurs domestiques que nous représentons, risque d'empirer – et elle empirera.

Comme en témoignent l'histoire et la pratique, les partenariats public-privé ne tiennent jamais leurs promesses: ils ne permettent pas d'améliorer les services de soin sans imposer une charge excessive sur l'un ou l'autre secteur. Du point de vue des droits de l'homme, la marchandisation du soin à travers des partenariats public-privé conduit souvent à faire passer le profit avant l'humain, ce qui nuit à la qualité et à l'accessibilité des services essentiels. Le paragraphe 25 affaiblit toutes les dispositions fortes et utiles sur lesquelles nous nous sommes entendus. Nous restons inflexibles: nous ne pouvons accepter aucune mention des partenariats public-privé, puisque ces partenariats reviennent à institutionnaliser encore davantage la privatisation dans l'économie du soin. Nous insistons sur le fait que cela cause du tort aux travailleurs, en particulier à nos travailleurs migrants, qui risquent fort d'être victimes de nouveaux abus et de nouvelles violations de leurs droits. Par conséquent, nous ne considérons pas que cette question est réglée. Les travailleurs et les syndicats continueront de résister à tous les efforts faits pour favoriser la marchandisation du soin et affaiblir les protections robustes que nous avons obtenues de haute lutte.

M. Babu

Gouvernement (Bangladesh)

(original anglais)

Permettez-moi d'exprimer mes plus chaleureux remerciements et ma profonde reconnaissance à l'égard de mes formidables collègues des trois groupes, qui ont pris une part active aux discussions et à la négociation de ce document final sur l'économie du soin. Je tiens également à remercier le président de notre commission, M. Jordan, ministre de la Barbade, ainsi que M^{me} Drake, Directrice générale adjointe du BIT, et les autres collègues du Bureau.

Le monde du travail, tel que nous le connaissons aujourd'hui et qu'il devrait être demain, se caractérise par une prédominance des travailleurs du soin et une demande accrue de services de soin. Des travailleurs dotés d'un large éventail de compétences et d'une vaste expérience sont actifs dans les secteurs de la santé et de l'action sociale de proximité ou dans une activité domestique de soin. Voilà pourquoi l'OIT, forte de ses valeurs ancrées dans la Déclaration de Philadelphie et sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, a élaboré une réponse à ces phénomènes sous la forme du document final présenté aujourd'hui à la Conférence pour adoption.

Le Bangladesh estime que les travailleurs du soin de tous les secteurs d'activité méritent de jouir d'un milieu de travail décent, d'une protection sociale, d'un salaire équitable et du droit de s'organiser et de négocier collectivement. Toutefois, la protection des travailleurs migrants du soin doit faire l'objet d'une attention particulière, car ces derniers exercent souvent des activités de soin de manière très informelle et se heurtent à de nombreux obstacles, notamment culturels et juridiques, qui les empêchent de faire valoir leurs droits en tant que travailleurs et en tant qu'êtres humains. Le document final donne au Bureau pour mission de promouvoir les normes internationales du travail, de fournir un appui technique et des orientations stratégiques, d'apporter son assistance technique afin de protéger les travailleurs migrants du soin et d'aider les mandants à définir leur marge de manœuvre budgétaire, entre autres choses. En parallèle, les mandants tripartites sont exhortés à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des systèmes de soin intégrés et cohérents, à promouvoir des politiques en faveur de la création d'emplois décents dans l'économie du soin et à renforcer les politiques en vue de combattre les inégalités, la discrimination, la violence et le harcèlement. Nous sommes fermement convaincus que les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, auront besoin d'une assistance technique et d'un financement plus importants, ainsi que d'un dialogue social efficace, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés aujourd'hui. Nous avons bon espoir que l'esprit de coopération qui nous a animés lors de l'élaboration de ce document perdurera aux fins de la bonne mise en œuvre des conclusions.

M. Naumann
Employeur (Allemagne)
(original anglais)

Nous nous félicitons du résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin, ainsi que des négociations tripartites fructueuses qui ont été menées. Je remercie sincèrement le président et les vice-présidentes de la commission, en particulier M^{me} Janahi, ainsi que l'Organisation internationale des employeurs pour leurs contributions remarquables tout au long de nos discussions. Les membres du groupe des employeurs rentreront chez eux riches de nombreuses perspectives et expériences marquantes.

La nature tripartite de l'OIT et des discussions qui s'y tiennent encourage les parties prenantes à prendre en compte d'autres points de vue que les leurs, et c'est précisément ainsi que nous pourrions relever les principaux défis auxquels nos sociétés font face. En Allemagne, par exemple, l'évolution démographique et ses conséquences sont l'une des questions les plus débattues. C'est un phénomène dont nous ressentons concrètement les effets. Le financement des systèmes de sécurité sociale est sous pression, et même les meilleures idées et les plus gros budgets ne sont d'aucun secours lorsque la main-d'œuvre fait défaut. Il est donc nécessaire d'adopter une approche équilibrée. L'importance de la pénurie de main-d'œuvre et de compétences ne doit pas être sous-estimée. Nous devrions par ailleurs valoriser davantage la capacité des entreprises, des services et des institutions de soin privés à fournir des soins de qualité. Pour conclure, je dirai que l'ensemble de la société bénéficie d'un système de soin performant, et le dialogue social et les partenaires sociaux doivent jouer un rôle majeur en ce sens.

M^{me} Britez

Travailleuse (Argentine)

(original espagnol)

Au nom des travailleurs, nous souhaitons réaffirmer l'ensemble des propos que notre porte-parole à la commission a tenus sur le travail décent et l'économie du soin, mais aussi apporter notre soutien aux déclarations faites par notre collègue des Philippines. Cela étant, nous sommes très heureux de présenter à cette assemblée les conclusions adoptées par la commission.

Ces deux semaines ont été intenses et riches en émotions. Nous avons souligné l'importance du soin en tant que moteur fondamental de la vie. Le soin n'est pas une marchandise et, au sein de cette Organisation, nous savons ce que cela signifie. Nous avons rendu hommage à tous ceux qui dispensent des services de soin et je tiens tout particulièrement à saluer ceux qui ont dévoué leur vie au service d'autres vies.

Les débats nous ont permis de constater les immenses défis auxquels font face les secteurs du soin, et notamment les difficultés que connaissent les travailleuses domestiques. À cet égard, je tiens à indiquer que je représente la Fédération internationale des travailleurs domestiques, qui est la voix de plus de 75 millions de travailleuses dans le monde. Nous représentons aussi les travailleurs migrants qui, comme nos collègues l'ont rappelé, ne cessent véritablement de subir des violations de leurs droits. Nous représentons le personnel soignant, les travailleurs du soin de proximité, les soignants employés dans l'économie informelle, les prestataires de soin à domicile et toutes celles et ceux qui exercent ce type d'activité.

Nous avons réfléchi ensemble à l'importance de la qualité du soin fourni et au rôle central que jouent les gouvernements dans l'élaboration de politiques publiques propres à soutenir les systèmes de soin. Les conclusions présentées ici constituent un cadre qui guidera les travaux de cette Organisation et de chacun des groupes qui la composent – travailleurs, employeurs et gouvernements. Tout en rappelant combien il est fondamental de garantir des conditions de travail décentes aux soignants et des services de qualité aux bénéficiaires, nous avons élaboré des orientations à l'intention de l'OIT, dont nous sommes fiers et dont nous encourageons bien sûr pleinement la mise en œuvre.

Je souhaiterais remercier tous les membres de cette commission, en particulier le groupe de rédaction, notre porte-parole M^{me} Chang, son équipe de conseillers, ainsi que les collègues du Bureau des activités pour les travailleurs, qui ont contribué sans relâche aux travaux de la commission. Les travailleurs continueront d'œuvrer avec ardeur à l'avènement d'un monde plus équitable et porteur de perspectives, et d'une économie du soin placée sous le signe du travail décent.

M. Nirmal

Gouvernement (Inde)

(original anglais)

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des membres de la commission et des experts du BIT pour la discussion intense et productive menée sur le travail décent et l'économie du soin, qui est un sujet important d'intérêt mondial. Avec le vieillissement de la population mondiale, la demande en matière de services de soin va s'accroître, ce qui créera de nombreuses possibilités d'emploi.

L'Inde reconnaît le rôle important que joue l'économie du soin pour la création d'emplois et l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail. Elle mène actuellement diverses initiatives en matière d'acquisition, de perfectionnement et d'actualisation des compétences afin d'amener les compétences des travailleurs du soin au niveau des normes internationales. Elle coopère aussi avec divers pays pour faciliter la fourniture par ceux-ci de travailleurs du soin qualifiés répondant à ses besoins et veille à assurer à ces travailleurs migrants des conditions de travail décentes. Le moment est venu de procéder à un recensement des compétences à l'échelle mondiale dans le domaine de l'économie du soin, pour faire en sorte qu'un accès équitable, durable et inclusif à un niveau de vie décent soit assuré pour tous.

Les conclusions de la commission mettent en avant le rôle essentiel que joue le travail de soin dans la réalisation des objectifs de développement durable, avec la participation active de toutes les parties prenantes. La charge du soin qui pèse sur les femmes fait obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes et limite la participation des femmes au marché du travail. Non seulement les conclusions contribueront à faire progresser cette dernière et à accroître les activités économiques des femmes, mais elles permettront également de promouvoir l'égalité ainsi que la fourniture de services de soins de qualité par des travailleurs qualifiés et à un prix abordable, ce qui peut contribuer à stimuler le développement du capital humain, lequel est crucial pour la croissance économique mondiale. Pour progresser dans ce domaine, un effort concerté devra être fait et des politiques devront être adoptées aux niveaux national, régional et mondial afin de répondre à la demande liée à l'économie du soin, ce qui aura pour effet de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et d'accroître la solidité et la résilience du marché du travail.

M^{me} Chenard **Employeuse (Congo)**

C'est un grand honneur pour moi de participer à ma toute première Conférence internationale du Travail au sein de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin. Tout d'abord, je tiens à féliciter l'OIT pour l'excellente organisation et le travail accompli. Je salue également le professionnalisme et le leadership de nos présidents, dont M. Jordan, et de nos porte-parole, dont M^{me} Janahi, ainsi que le dévouement des équipes, en particulier l'Organisation internationale des employeurs et le Bureau des activités pour les employeurs, et des délégués qui ont travaillé sans relâche, même au-delà de trois heures du matin lorsque cela était nécessaire.

Après de longues et parfois intenses discussions, nous avons réussi à produire un texte équilibré qui prend en compte les préoccupations de tous les mandants. Un point clé mis en avant a été l'importance des partenariats public-privé dans la promotion de l'économie des soins. Les partenariats public-privé sont essentiels pour favoriser le développement du secteur de l'économie des soins. Ces partenariats peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration des services de santé et, plus généralement, garantir une croissance économique durable.

Aussi, j'ai hâte d'en discuter davantage lors des discussions à venir, notamment celles sur l'économie informelle qui, d'après les rapports que nous avons du Programme des Nations Unies pour le développement et du BIT, génère 80 pour cent des emplois en Afrique, 68 pour cent en Asie-Pacifique et 53 pour cent en Amérique latine. Aussi, améliorer la situation des travailleurs dans des régions qui représentent 80 pour cent de la population mondiale ne peut se faire sans traiter le problème du secteur informel.

Je conclurai en disant que participer à cette Conférence m'a permis de réaliser l'importance et l'impact profond du travail accompli ici. Les textes élaborés ici ont le potentiel d'améliorer la vie de tant de personnes. Cependant, cela ne sera le cas que s'ils sont réellement mis en œuvre au niveau local. Aussi, je demande aux gouvernements – je supplie les gouvernements ayant ratifié des textes – de veiller à leur suivi et à leur application effective au niveau national.

M^{me} Gandiwa Magaya
Travailleuse (Zimbabwe)
(original anglais)

L'économie du soin se compose à la fois de travailleurs rémunérés et de travailleurs non rémunérés. Certains d'entre eux sont issus de groupes marginalisés et vulnérables, comme les travailleurs domestiques, les agents de santé communautaires, les travailleurs migrants du soin et les travailleurs du soin de l'économie informelle – pour la majorité des femmes déjà défavorisées sur le plan social, économique et culturel. La plupart des travailleurs du soin sont victimes de discrimination fondée – pour ne citer que quelques motifs – sur le genre, le handicap, la race, le statut social, l'appartenance ethnique ou encore la situation économique. C'est donc une étape majeure que nous franchissons en étant réunis ici pour célébrer l'adoption de ces solides conclusions, qui mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir l'égalité des genres et l'équité dans l'économie du soin; l'accès des travailleurs du soin au développement des compétences, aux débouchés commerciaux et à la protection sociale dans des conditions d'égalité; la protection des travailleurs migrants du soin en situation de vulnérabilité; les politiques tenant compte des considérations de genre dans l'économie du soin; et nos rôles en tant que partenaires tripartites.

L'application du Cadre des 5R pour le travail décent dans le soin nous permettra de suivre les progrès accomplis pour ce qui est d'instaurer le travail décent dans l'économie du soin dans un souci d'équité. Le chemin que nous avons emprunté était laborieux mais il valait la peine d'être parcouru, puisque nous adoptons aujourd'hui des conclusions qui participeront à faire de l'économie du soin une économie plus inclusive et davantage axée sur l'égalité des genres et les droits de l'homme. Où que ce soit dans le monde, il ne peut y avoir de justice sociale sans égalité des genres. Au nom des travailleurs du soin du monde entier, permettez-moi de conclure sur cette devise: «Rien pour nous sans nous».

Résolution et conclusions concernant la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin

Le Président
(original anglais)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption de la résolution proposée concernant la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin, qui contient les conclusions de la commission, dont le texte figure dans le Compte rendu des travaux n° 8A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte dans leur totalité la résolution proposée et les conclusions qu'elle contient?

(La résolution et les conclusions sont adoptées.)

Je voudrais remercier tous les membres de la commission, ainsi que les membres du personnel du secrétariat qui œuvrent en coulisse, pour leur engagement et leur dévouement. Vous avez fait du bon travail. Félicitations à toutes et tous pour ces excellents résultats. Je prends note des observations qui ont été formulées concernant les conditions de travail au sein de la commission. Nous tâcherons de les améliorer pour l'année prochaine.

(La Conférence poursuit ses travaux en plénière.)